



Faug, le 09 mai 2023

N/Réf : DK/cv

PRÉAVIS MUNICIPAL 06-2023

Au conseil communal,

Réfection et amélioration de la déchetterie

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

PREAMBULE :

Notre déchetterie a été inaugurée en 2001.
Depuis, un local de voirie a vu le jour ainsi qu'un espace pour le stockage des copeaux pour le chauffage communal.

Les bennes des encombrants, de la ferraille et des déchets verts sont d'origine et n'ont jamais été changées. La benne à papier a d'ores et déjà été remplacée par une benne compacteuse. L'ancienne benne est désormais employée pour la ferraille.

Les autres bennes vieillissent et devront bientôt être changées également. Notamment celle des déchets verts qui est très endommagée.

Depuis plusieurs années, des problèmes ont été relevés :

- L'évacuation des eaux de pluie ne se fait pas correctement.
- Le sol rend l'entretien difficile et engendre beaucoup de poussière.
- Les carburants sont stockés dans le local de voirie à côté des machines et véhicules alors qu'ils devraient être entreposés dans un endroit séparé.
- La grosse saieuse prend beaucoup de place dans le local de voirie et il n'y a pas d'abri couvert pour tous les véhicules.
- Il manque une signalétique claire afin de guider les usagers.
- La collecte des déchets spéciaux ménagers ne se fait pas alors que ça devrait être le cas.
- Il faut prévoir un local verrouillé pour le stockage des déchets spéciaux ménagers.
- Les portes automatiques de la voirie sont endommagées.



Faoug, le 09 mai 2023

N/Réf : DK/cv

Outre le fait que ces points posent un problème d'optimisation pour le stockage et la valorisation des déchets spéciaux, certains d'entre eux mettent carrément la commune en position de situation irrégulière, notamment en ce qui concerne le stockage des carburants et la gestion des déchets spéciaux ménagers.

Mme Kaeser, municipale en charge de la déchetterie a suivi plusieurs formations depuis sa prise de fonction et a pu interagir avec des homologues des communes vaudoises ainsi que des communes de la Broye fribourgeoise.

Il en est ressorti des pistes d'amélioration de la gestion de la déchetterie.

Cependant, ces changements qui ont pour but d'optimiser la gestion et la valorisation des déchets passent par un investissement de départ.

Les changements prévus sont :

- La pose d'un enrobé sur l'ensemble de la surface de la déchetterie avec un système de rétention pour l'évacuation des eaux de pluie et des sucs de déchets verts.
- La construction d'un couvert pouvant abriter au moins deux véhicules utilitaires ainsi que des machines.
- La fermeture par un grillage d'une partie du couvert existant pour le stockage des déchets spéciaux ménagers.
- Une signalétique claire et précise destinée aux usagers.
- La pose d'un container pour le stockage des carburants.
- Le remplacement des portes du local de voirie.

Ce préavis ne fait pas état de la problématique des déchets encombrants car ces derniers seront au cœur d'un futur préavis concernant le règlement, les taxes et la directive communale sur la gestion des déchets au sein de notre commune.

COÛTS :

Fermeture grillagée pour les déchets spéciaux ménagers	9'410.85
Récolte des eaux de surface et exécution de place en revêtement bitumeux	61'726.10
Couvert à véhicules et machines	19'268.50
Benne pour déchets verts	11'790.00
Container à carburants	6'000.00
Remplacement des deux portes existantes	7'940.00
Divers et imprévus	4'134.55
Total	<u>120'000.--</u>



COMMUNE DE FAOUG

Faug, le 09 mai 2023

N/Réf : DK/cv

CONCLUSIONS :

En conclusion

- Vu le préavis 06/2023
- Ouï le rapport de la Commission
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

la Municipalité sollicite du Conseil communal les décisions suivantes :

- **L'autorisation de réfectionner et améliorer la déchetterie ;**
- **D'accorder un crédit de Fr. 120'000.—francs à cet effet ;**
- **De financer ce montant par un emprunt pour un montant de Fr. 120'000.-, aux meilleures conditions**
- **D'amortir l'investissement de Fr. 120'000.- sur une période de 30 ans, par le compte 451.331, la 1ère fois au budget 2024**
- **D'autoriser la Municipalité à entreprendre tout ce qui sera utile et nécessaire à cette réalisation**

La Municipalité vous remercie de l'attention que vous porterez à ce préavis et vous demande de bien vouloir l'approuver. Elle vous présente, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, ses salutations distinguées.

Le Syndic :

J. Theux

AU NOM DE LA MUNICIPALITE



La Secrétaire :

Ch. VEYRE